

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A L'ASSOCIATION FOUTU CANCER 58

Pour valider votre adhésion au sein de notre association, certaines conditions sont à respecter :

1- Association

Dans un souci de confidentialité, vous ne pouvez appartenir à une association semblable à **Foutu Cancer 58** ayant le même objectif tel que l'accompagnement et l'aide financière des personnes atteintes par la maladie ou la réalisation d'actions de prévention.

2- Informations de l'association

Vous ne devez divulguer ou diffuser aucune information pouvant nuire à l'association ou ses membres.

3- Utilisation commerciale

Vous ne pouvez, sans l'accord des membres du conseil d'administration ou des dirigeants, utiliser le logo ou le nom de l'association à des fins personnelles, professionnelles ou commerciales.

4- Respect de la vie privée

Vous vous engagez à respecter l'association, ses membres et leurs proches, quelle que soit leur appartenance religieuse, sexuelle, physique, leur situation professionnelle ou personnelle.

5- Bienveillance

Vous vous engagez à adopter un comportement loyal et bienveillant envers l'association et ses membres.

Attestation sur l'honneur :

*En adhérant à l'association **Foutu Cancer 58**, vous vous engagez sur l'honneur à ne pas adhérer à une autre association tout au long de votre adhésion, à ne diffuser ou ne divulguer aucune information et ne faire la promotion de l'association, sans accord préalable du conseil d'administration, et à vous conduire avec bienveillance auprès de l'association et de ses membres.*